

## Statu quo pour les enseignants chercheurs

**L**e malaise des enseignants chercheurs titulaires du doctorat français se poursuit. Le blocage que connaît ce dossier vieux de plus de deux décennies, est pour le moins sidérant. Aucun des représentants gouvernementaux qui se sont succédé à la tête du ministère de tutelle n'est parvenu à trouver une issue à ce dossier. Malgré le compromis du 8ème congrès du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur de 2004 entre le ministère et les concernés pour réparer le dysfonctionnement à l'origine de ce malaise, ce dossier n'a point évolué. Aigris, les enseignants chercheurs titulaires du doctorat français ont décidé d'observer une grève de la faim qui dure depuis le 1er novembre.

Pour rappel, les Enseignants Chercheurs marocains lauréats des Universités Françaises et titulaires du Doctorat Français, en fonction avant février 1997, ont été recrutés sur la base d'une lettre du Secrétariat général de l'éducation nationale datée du 02 mai 1986. Les concernés ont été

embauchés en qualité de maîtres-assistants en attendant qu'il soit décidé du statut concernant l'équivalence de leur diplôme. La dernière réunion entre le bureau national du SNEsup et le ministre de tutelle n'a point permis de trouver une issue à la situation. Selon le Conseil national de coordination de l'Association marocaine des enseignants chercheurs, lauréats des Universités françaises (AME-CLUF), seule la réparation de la transgression de la loi concernant la fonction publique pourra arranger la situation de près de 1800 enseignants concernés. "Cela passe par une reconnaissance de l'équivalence du doctorat français qui est le plus haut grade académique, sanctionnant un cursus de formation universitaire en France, depuis le 5 juillet 1984, avec le plus haut grade attribué par les universités marocaines entre 1975 et 1997, à l'instar de ce qui se passe pour les autres doctorats européens et PhD. Anglo-saxons." Le Ministère semble approuver cette thèse mais le département de l'En-

seignement supérieur propose le reclassement des titulaires du doctorat français dans le grade de professeur mais exige le passage d'un concours pour prétendre au grade de Professeur d'études supérieures (PES). Ce qui représente, selon l'AME-CLUF, un frein pour l'avancement. L'argument principal étant la non-rétroactivité de la loi car si celle de février 1997 stipule en effet, un concours, les grévistes, eux, ont été recrutés dans le cadre de la loi de 1975 ou, plus précisément, sur la base d'une simple lettre du S.G de l'éducation nationale datée du 2 mai 1986, au titre de maître-assistant, en attendant de statuer sur l'équivalence de leur diplôme. A partir de là, ils revendiquent fermement leur droit d'un passage direct au grade de PES après quatre années d'ancienneté. La création d'une commission sous la présidence du Premier ministre, composée des ministères concernés par ce dossier et des représentants des enseignants grévistes, n'a point arrangé les choses. A la suite des discordances qui ont

éclaté entre le bureau national et la commission administrative, l'assemblée générale nationale des titulaires du doctorat français à " retiré sa confiance au bureau national et la commission administrative, tout en exprimant son attachement au Snésup ", souhaitant traiter directement avec la primature. Une demande d'audience a donc été adressée à M Jettou, par les concernés. Pour le moment aucune suite n'y a été donnée.

Du côté du Ministère de tutelle, l'altitude est ferme : « Le gouvernement a fait des efforts pour arriver à un compromis qui arrange les deux parties, mais les enseignants chercheurs ne veulent rien entendre, s'obstinant à poursuivre cette grève. »

Entre temps, l'état de santé des contestataires ne cesse de se détériorer, la fête de l'Aid fut amère pour eux et leur famille. Deux enseignants ont été transportés aux urgences ce même jour.

Peut-être qu'une issue pourrait pointer à l'horizon si la Primature intervenait pour trancher

**Leila Ouazry**

